

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Alleward, légalement convoqué le 30 septembre, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Andrée JAN, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Christelle MEGRET pouvoir à Sébastien MARCO, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Sophie BATTARD pouvoir à Martine KOHLY, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 78/2024 – Réseau d'eaux pluviales communal : constitution d'une servitude de passage, chemin de Plan Thomas au profit de Madame Monique SADOUX

Monsieur Thomas SPIEGELBERGER, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de l'urbanisme, de l'aménagement et des espaces naturels, indique au conseil municipal qu'un permis d'aménager pour deux lots sur la parcelle AE 282, chemin de Plan Thomas, a été délivré à Madame Monique SADOUX. Cette autorisation a été conditionnée par l'obtention dans un premier temps d'un accord de principe pour autoriser le raccordement au réseau communal d'eaux pluviales situé Boulevard des Anciens d'Algérie de cette parcelle en traversant le domaine privé de la commune sur les parcelles AC 372, AC 369 et AC 363 créant de ce fait une servitude à formaliser par un acte notarié (plan annexé à la présente délibération).

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- CHARGE Maître Dufresne, notaire, de rédiger l'acte notarié à intervenir pour une servitude tous usages
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de Madame Monique SADOUX.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

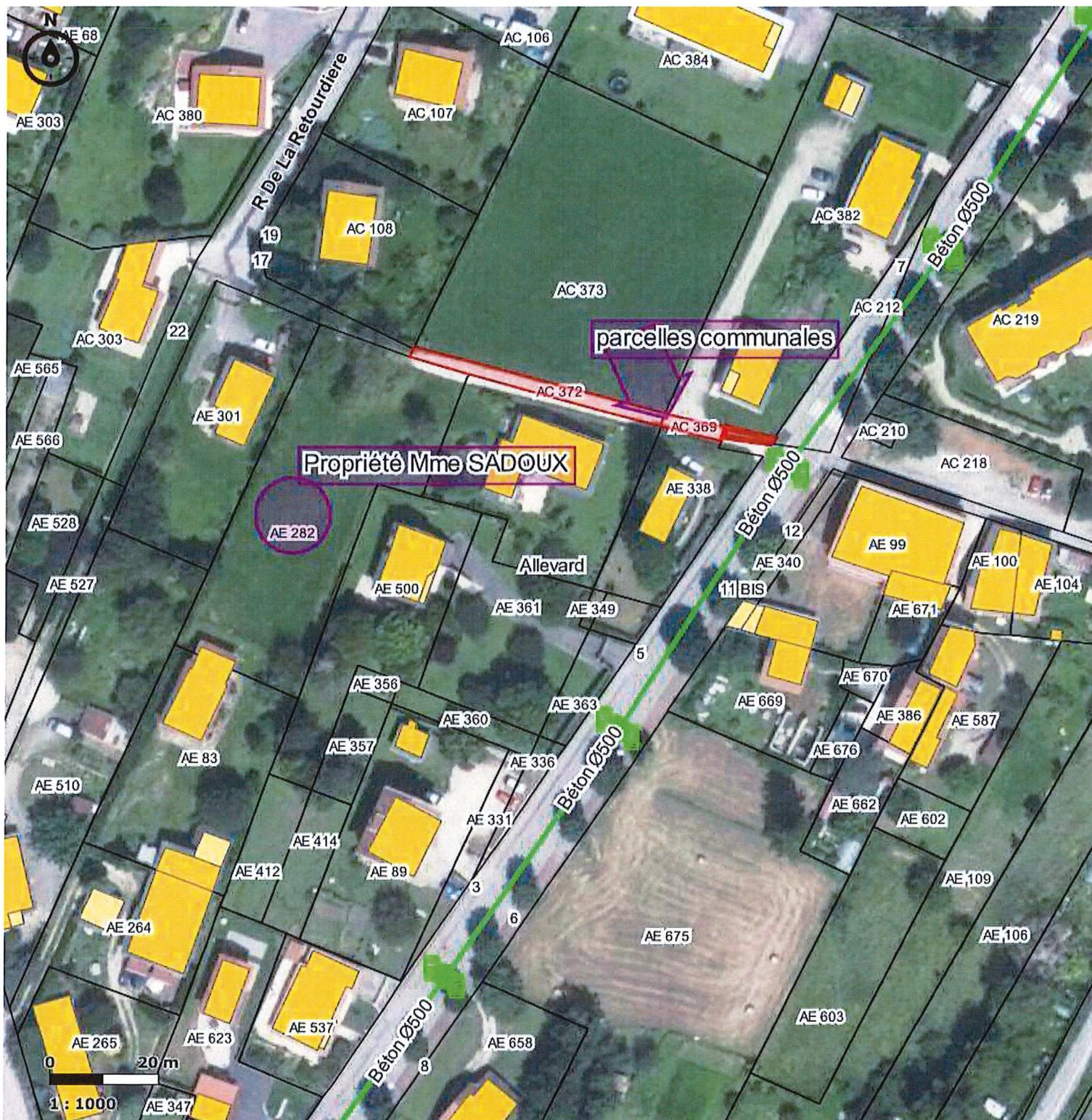
Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Sidney REBBOAH





Légende :

| | | |
|------------------------|----------------------|------------|
| Nom des voies | Eaux pluviales | ▭ Parcelle |
| Adresse | | |
| Regard | Comunes Grésivaudan | |
| ■ Eaux pluviales | Autres communes | |
| □ Bouche eau pluviales | Bâtiments | |
| Collecteur | ■ Dur | |
| — Eaux pluviales | ■ Léger | |